



LA REINGENIERIE IBODE : Quels changements ?

JNEP TOURS
25 MAI 2023



C.PHILIPPE (Ecole IBODE Orléans) - Y.FORT (Ecole IBODE Tours)

Y.FORT - C.PHILIPPE- JNEP - MAI 2023

5. LA FORMATION PRATIQUE

1 . LES ECOLES D'IBODE SUR
LE TERRITOIRE NATIONAL

6. LES MODALITES D'EVALUATION

2. LA FORMATION SELON L'ANCIEN
REFERENTIEL

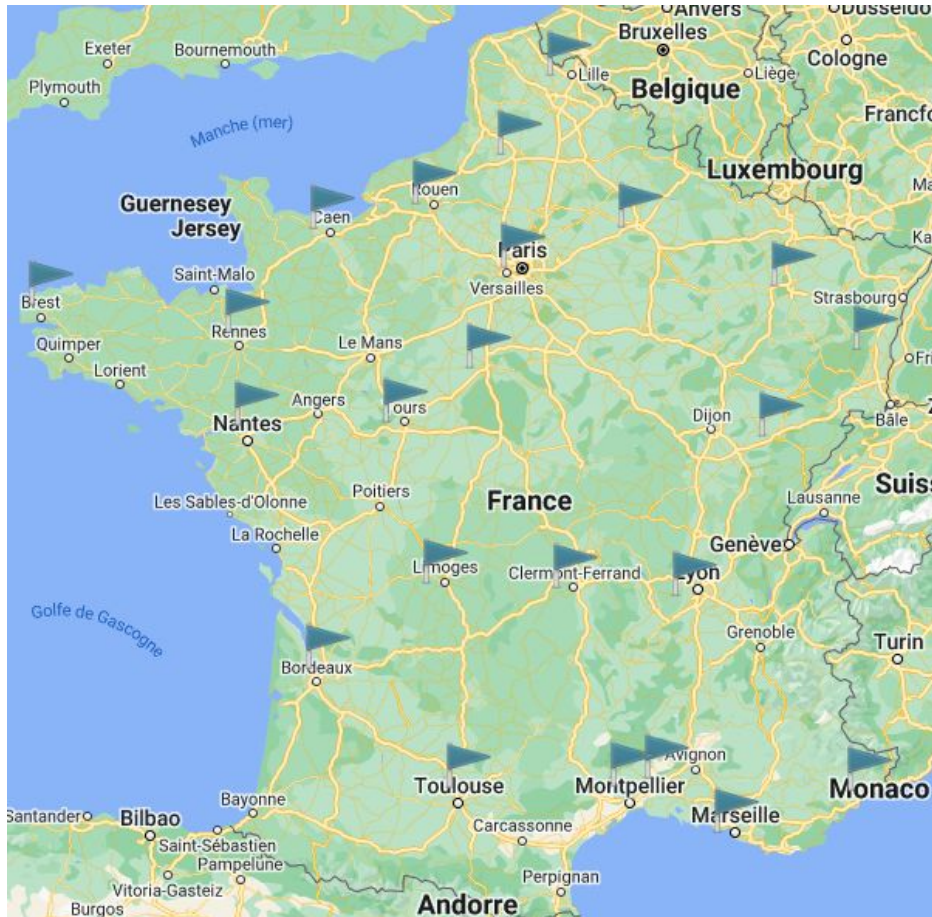
7. RETOUR D'EXPERIENCE DE L'ECOLE DE
TOURS

3. L'ARRETE DU 27 AVRIL 2022 :
LES POINTS CLES

8. LE TRAVAIL EN COLLABORATION ECOLE
D'ORLEANS ET ECOLE DE TOURS

4. LA FORMATION THEORIQUE

LES ECOLES D'IBODE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL



26 écoles – 810 places.

Source AEEIBO 17.01.2023

LES ECOLES D'IBODE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL



- **Ecole d'IBODE de TOURS**
- Ouverture en 1977,
- 25 places,
- Dernière rentrée le 05/09/2022 sur l'actuel référentiel de formation.



- **IFPM ORLÉANS**
- Ouverture en 2004,
- 20 places,
- Dernière rentrée le 04/04/2022, sur l'ancien référentiel de formation.

LA FORMATION SELON L'ANCIEN REFERENTIEL



Arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

LA FORMATION		
Théorie	919 heures	30 semaines et 3 jours
Suivi pédagogique	30 heures	1 semaine
Enseignement clinique	1316 heures	37 semaines et 3 jours
Formation autogérée	30 heures	1 semaine
TOTAL	2295 heures	70 semaines
Congés payés	280 heures	8 semaines

LA FORMATION SELON L'ANCIEN REFERENTIEL



ENSEIGNEMENT THEORIQUE		
Module 1	120 heures	Hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales
Module 2	120 heures	L'infirmier de bloc opératoire et l'environnement technologique
Module 3	330 heures	L'infirmier de bloc opératoire et la prise en charge de l'opéré au cours des différents actes chirurgicaux
Module 4	300 heures	L'infirmier de bloc opératoire dans la maîtrise de sa fonction
Module 5	49 heures	Activités réalisées en application d'un protocole médical conformément aux articles R 4311-1-1 et R 4311-1-2 du CSP

Évaluations des apports théoriques : modules validés par des épreuves écrites hormis module 5.

LA FORMATION SELON L'ANCIEN REFERENTIEL



ENSEIGNEMENT CLINIQUE

Stages obligatoires	2X4 semaines	Chirurgie ostéoarticulaire
	2X4 semaines	Chirurgie viscérale
	1 semaine	Hygiène hospitalière
	1 semaine	Stérilisation Centralisée
	1 semaine	Service d'Endoscopie
Stages optionnels	18 semaines et 3 jours	Organisés en fonction du projet professionnel de l'élève et du projet pédagogique de l'école Dans au moins 3 secteurs chirurgicaux

Évaluations des apports cliniques : validation de chaque stage et 3 Mises en Situation Professionnelle organisées pendant l'apprentissage clinique.

LA FORMATION SELON L'ANCIEN REFERENTIEL



LES EPREUVES DU DIPLÔME D'ETAT

1 Travail d'Intérêt Professionnel

1 Mise en Situation Professionnelle

Le diplôme est délivré par la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

COMPARATIF



Arrêté du 27 avril 2022 vs Arrêté 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

	22 octobre 2001	27 avril 2022
Théorie	979 heures Soit 32 semaines +3 jours	1155 heures Soit 33 semaines
Enseignement clinique	1316 heures Soit 37 semaines et 3 jours	1645 heures Soit 47 semaines
Total	2575 heures Soit 78 semaines	2800 heures Soit 80 semaines

L'ARRETE DU 27 AVRIL 2022 : LES POINTS CLES



Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

FORMATION EN ALTERNANCE			
Théorie	1155 heures	33 semaines	73 ECTS
Enseignement clinique	1645 heures	47 semaines	47 ECTS

1ère année : 10 mois de septembre à juin répartis en 2 semestres.
2ème année : 10 mois de septembre à juin répartis en 2 semestres.
Le diplôme d'Etat s'acquiert par l'obtention des 120 ECTS.
Retour à l'employeur pour les promotions professionnelles sur les mois d'été.
Possibilité de réaliser au maximum 23 semaines de stage chez l'employeur.

L'ARRETE DU 27 AVRIL 2022 : LES POINTS CLES

□ Exemple d'alternance

Année	2023																	2024																								
Mois	SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE			JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUN											
Semestre	SEMESTRE 1																	SEMESTRE 2																								
Semaine de formation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
N°Semaine	37	37	38	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Lundi	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	5	12	19	26	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24
Semaine cours/stage	C1	C2	C3	C4	C5	S1	S2	S3	S4	S5	C6	C7	C8	C9	C10	V	S6	S7	S8	S9	C11	C12	C13	C14	C15	C16	S10	S11	S12	S13	S14	C17	C18	V	C19	C20	C21	C22	C23	C24	C25	C26

Année	2024																	2025																								
Mois	SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE			JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUN											
Semestre	SEMESTRE 3																	SEMESTRE 4																								
Semaine de formation	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
N°Semaine	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Lundi	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16
Semaine cours/stage	C27	C28	S15	S16	S17	S18	S19	S20	C29	S21	S22	S23	S24	S25	S26	C30	V	C31	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	C32	S37	S38	S39	S40	S41	V	S42	S43	S44	S45	S46	S47	C33

L'ARRETE DU 27 AVRIL 2022 : LES POINTS CLES



Les écoles de formation signent une convention tripartite

- Université
- Conseil Régional
- Ecole

Diplôme d'Etat délivré par l'Université.

Diplôme enregistré au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles (attribution du grade Master 2).



L'ARRETE DU 27 AVRIL 2022 : LES POINTS CLES



□ Processus de sélection des candidats : en 2 temps

1. Une épreuve d'admissibilité sur dossier :

- Éléments administratifs,
- Projet professionnel,
- Justificatif d'activité ou de scolarité,
- Noté sur 20 points,
- Note inférieure à 10/20 éliminatoire.

Jury composé d' un binôme d'évaluateurs :

- Un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ayant trois années d'expérience professionnelle ou d'un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat,
- Un formateur permanent ou d'un directeur d'une école d'infirmiers de bloc opératoire.

L'ARRETE DU 27 AVRIL 2022 : LES POINTS CLES



2. Admissibilité sur entretien

Durée de 20 minutes,
A partir du dossier.

Cette épreuve a pour objet :

- D'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier d'admissibilité,
- D'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation,
- D'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Jury composé :

- **D'un chirurgien** ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat participant à l'enseignement clinique et ayant une expérience d'au moins trois ans en temps qu'infirmier de bloc opératoire,
- D'un cadre de santé infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, formateur permanent ou directeur de l'école, ou d'un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat titulaire d'un diplôme de niveau 7.

Une note inférieure à la moyenne à cette épreuve est éliminatoire.

LA FORMATION THEORIQUE



□ Nouvelles dénominations :

- Bloc de compétences,
- Unité d'Enseignement (UE),
- European Credit Transfer System (ECTS),
- Jury semestriel.

BLOC DE COMPETENCES	UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)
Bloc 1 - Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique.	UE Sciences infirmières et bloc opératoire.
	UE Sciences médico-chirurgicales.
Bloc 2 - Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique.	UE Techniques complexes d'assistance chirurgicale.

LA FORMATION THEORIQUE



BLOC DE COMPETENCES	UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)
Bloc 3 - Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés.	UE Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoires, pré, per et post.
	UE Prévention des risques.
Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés.	UE Formation, tutorat et développement des compétences.
	UE Recherche.
Bloc 5 - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques.	UE Langue vivante.
	UE Mémoire.
	UE Analyse des pratiques professionnelles.
	UE Optionnelle.
	UE Stage.

LA FORMATION THEORIQUE



□ Les modalités pédagogiques :

Sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes .

En distanciel ou en présentiel dans la limite de 50 % de la durée totale de la formation.

Certains apports sont délivrés par des universitaires.

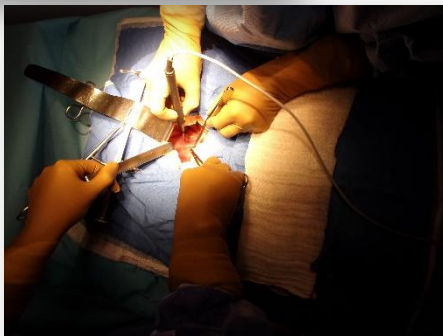
Mutualisation possible (y compris entre plusieurs sessions de formation de l'école et avec d'autres écoles) favorisant l'inter professionnalité.

Les outils de simulation en santé sont préconisés pour les apprentissages pratiques et gestuels.

LA FORMATION THEORIQUE

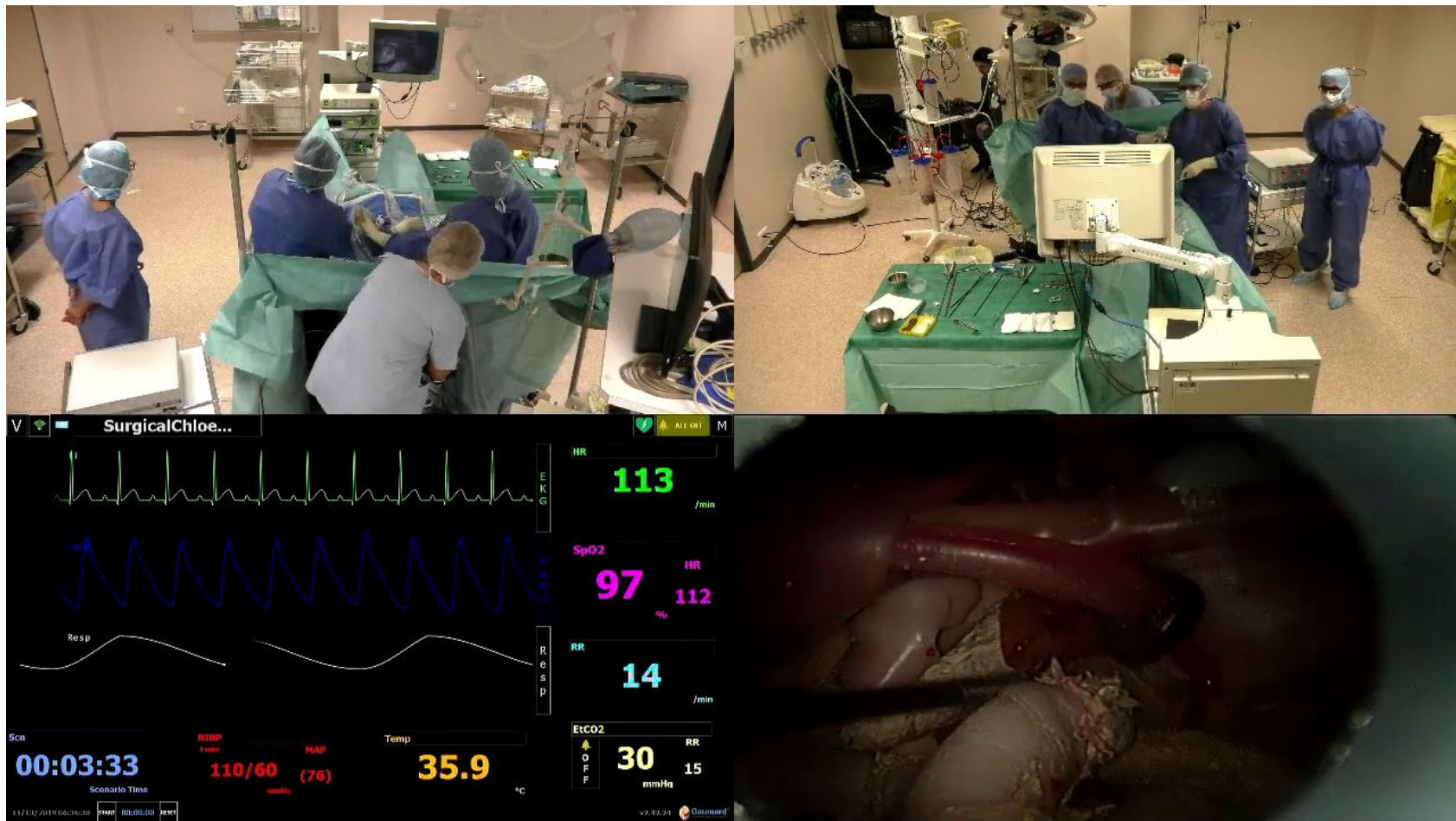


La simulation en santé



LA FORMATION THEORIQUE

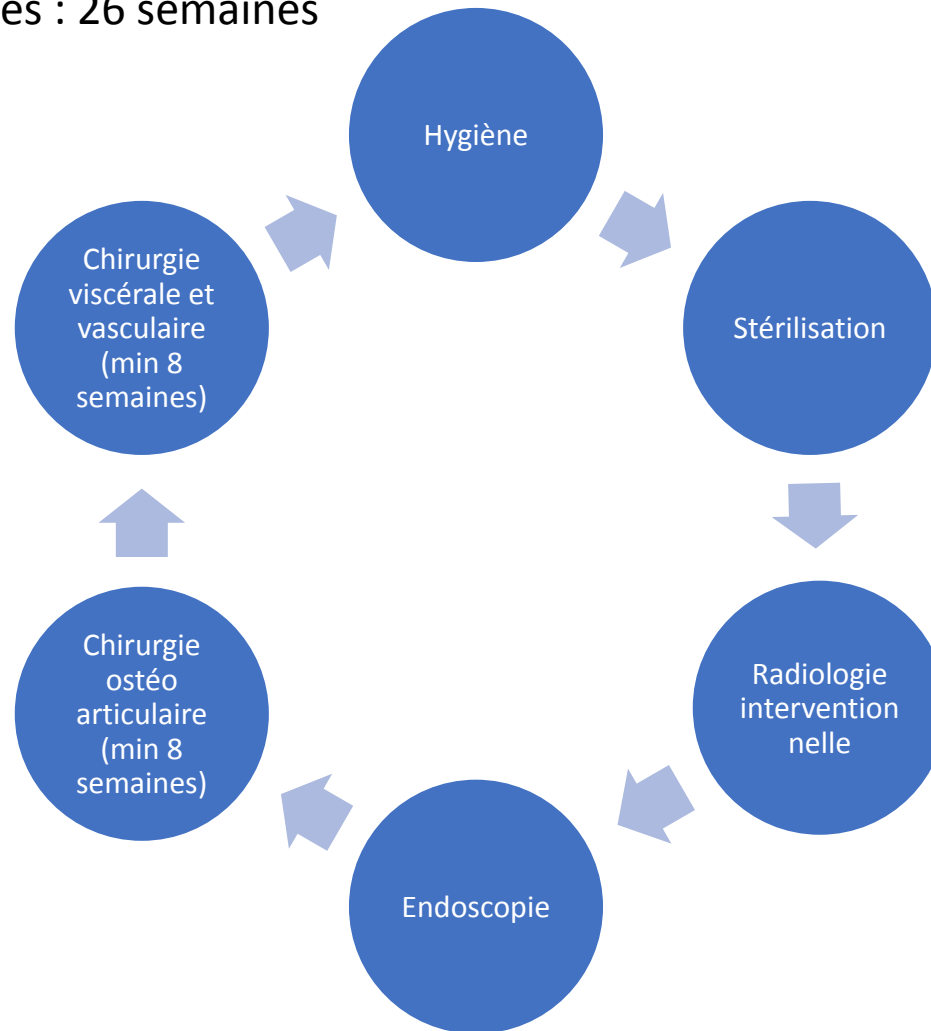
La simulation en santé



LA FORMATION PRATIQUE



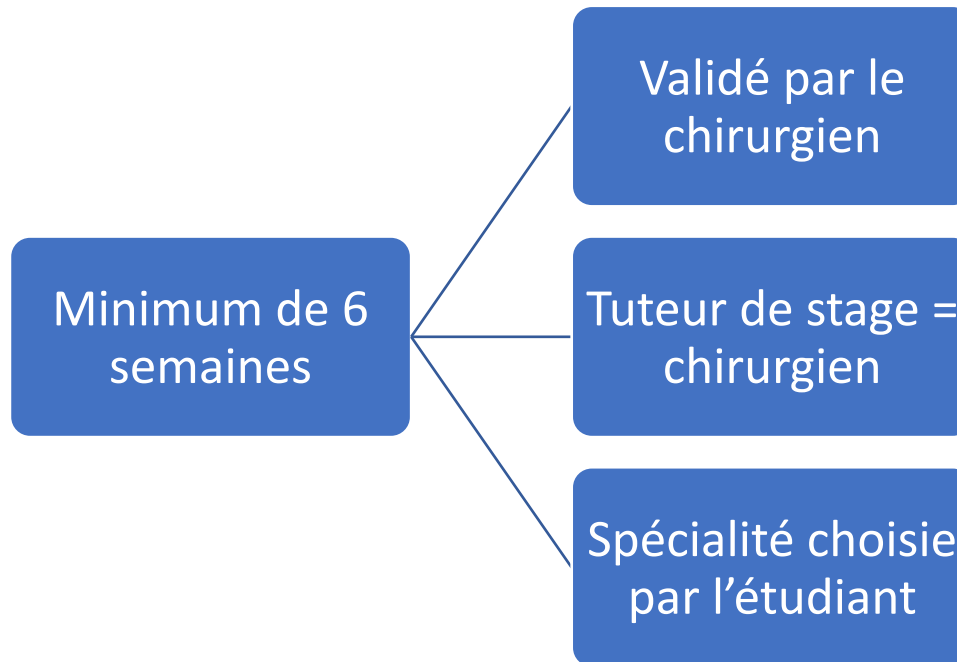
□ Stages obligatoires : 26 semaines



LA FORMATION PRATIQUE



□ Stage d'assistance chirurgicale



□ 17 semaines en fonction du projet de l'étudiant et de l'institut de formation.

LA FORMATION PRATIQUE



- Outil de suivi des périodes en milieu professionnel : le port folio (exemple compétence 3).

Bloc 2 : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique		Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?					
		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON					
Compétences	Critères d'évaluation	Période 1		Période 2		Période 3	
		Secteur :		Secteur :		Secteur :	
		Auto-évaluation	Avis du tuteur	Auto-évaluation	Avis du tuteur	Auto-évaluation	Avis du tuteur
3. Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conformité de la mise en position chirurgicale de la personne au regard de la voie d'abord ➤ Conformité de la mise en place des drains sus-aponévrotiques ➤ Conformité de la fermeture de la plaie opératoire sous cutanée et cutanée ➤ Conformité de l'aide à l'exposition du champ opératoire ➤ Conformité de l'aide à l'aspiration du site opératoire ➤ Conformité de l'aide à l'hémostase ➤ Conformité de l'aide aux sutures des organes et des vaisseaux ➤ Conformité de l'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction ➤ Conformité de l'aide à la pose d'un dispositif médical implantable ➤ Conformité de l'injection d'un produit dans un viscère, une cavité, une artère ➤ Conformité des mesures de prévention des risques 	<input type="checkbox"/> Non pratiqué <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/> Acquis Commentaires :	<input type="checkbox"/> Non pratiqué <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/> Acquis Commentaires :	<input type="checkbox"/> Non pratiqué <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/> Acquis Commentaires :	<input type="checkbox"/> Non pratiqué <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/> Acquis Commentaires :	<input type="checkbox"/> Non pratiqué <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/> Acquis Commentaires :	<input type="checkbox"/> Non pratiqué <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/> Acquis Commentaires :

LA FORMATION PRATIQUE



□ Outil d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel.

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
<p>Bloc 2 : – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique</p> <p><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i></p>	<p>3. Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Choisir et réaliser la mise en position chirurgicale au regard de la voie d'abord définie par le chirurgien ➤ Identifier les anomalies liées à la posture chirurgicale de la personne et mettre en œuvre des mesures correctives ➤ Réaliser la mise en place et la fixation des drains sus-aponévrotiques et évaluer leur fonctionnalité ➤ Choisir et réaliser la technique de fermeture sous cutanée et cutanée adaptée à l'intervention et à la personne conformément aux prescriptions de l'opérateur ➤ Identifier les instruments nécessaires à la mise en place et au maintien de l'exposition du champ opératoire ➤ Anticiper le geste opératoire du chirurgien pour favoriser l'exposition ➤ Identifier les anomalies liées à l'exposition et mettre en œuvre des actions correctives conformément aux besoins de l'opérateur ➤ Mettre en œuvre les techniques d'aspiration ➤ Mettre en œuvre les techniques de l'hémostase ➤ Mettre en œuvre des techniques d'aide à la suture des organes et des vaisseaux, ➤ Mettre en œuvre des techniques d'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conformité de la mise en position chirurgicale de la personne au regard de la voie d'abord <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de la mise en place des drains sus-aponévrotiques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de la fermeture de la plaie opératoire sous cutanée et cutanée <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'aide à l'exposition du champ opératoire <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'aide à l'aspiration du site opératoire <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'aide à l'hémostase <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'aide aux sutures des organes et des vaisseaux <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'aide à la pose d'un dispositif médical implantable <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité de l'injection d'un produit dans un viscère, une cavité, une artère <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ➤ Conformité des mesures de prévention des risques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre des techniques d'aide à la pose d'un dispositif médical implantable. ➤ Réaliser l'injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité ou une artère ➤ Appliquer les mesures de prévention des risques, identifier toute non-conformité et mettre en œuvre les mesures correctives 		

LA FORMATION PRATIQUE



□ Stage recherche (4 semaines) :

- Peut se dérouler au cours des quatre semestres,
- Correspond à la réalisation des UE Recherche,
- Faire participer l'étudiant à une recherche principalement scientifique et d'en comprendre les buts, la méthodologie et les implications en fonction des hypothèses de résultats.
- Lieu de stage : il peut s'agir d'un service hospitalier (recherche clinique), d'un centre d'investigation clinique, d'un laboratoire labellisé (recherche plus fondamentale ou dans le domaine des sciences humaines).
- Rapport de stage écrit et présentation orale devant un enseignant chercheur, un membre de l'équipe pédagogique de l'école et le maître de stage.

LES MODALITES D'ÉVALUATION

□ Validation des semestres 1, 2 et 3 :

- 2 sessions /UE: 1- initiale,
2- rattrapage.
- Différentes modalités : QCM/QROC,
analyse de situation, pratique simulée;
travaux de groupe...
- Par l'acquisition de 30 ECTS par
semestre,
- Le passage de la première à la
deuxième année se fait l'obtention de
57 ECTS sur 60 répartis sur les deux
semestres de formation.

- Le jury semestriel est présidé par
le directeur de l'école, composé :
 - Du président de l'université ou son
représentant,
 - Du conseiller scientifique médical ou
auxiliaire médical,
 - Du responsable pédagogique IBODE,
 - D'un ou de plusieurs formateurs
référents des étudiants infirmiers de
bloc opératoire,
 - D'un ou de plusieurs représentants
des tuteurs de stage.

LES MODALITES D'EVALUATION

□ Diplonation

Sont présentés au jury les étudiants dont :

- Les trois premiers semestres de formation ont été validés soit 90 ECTS / 90,
- La totalité des épreuves et des stages prévus au cours du semestre 4 est effectuée,
- La totalité des absences justifiées non rattrapée n'excède pas plus de 5 % du temps de formation soit 140 h (4 semaines).

LES MODALITES D'EVALUATION

- Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et son président sont nommés par le président de l'université. Il est composé :
 - Du conseiller pédagogique ou technique régional en agence régionale de santé, ou un représentant,
 - Du représentant de l'université partenaire, enseignant-chercheur participant à la formation,
 - Du directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire,
 - Du responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat,
 - D'un formateur permanent de l'école d'infirmiers de bloc opératoire,
 - D'un cadre infirmier IBODE ou un IBODE en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage,
 - D'un chirurgien participant à la formation des étudiants.

RETOUR D'EXPERIENCE DE L'ECOLE DE TOURS

Concernant la formation théorique

- Création d'un nouveau partenariat avec l'université notamment pour l'UE recherche afin de répondre aux exigences du grade master
- Apports théoriques supplémentaires permettant une ouverture des étudiants sur des connaissances plus diverses en santé: Ethique, analyses des pratiques, Pharmacologie, gestion...
- UE optionnelle Co-construite avec les étudiants en leurs permettant d'être acteurs de leur formation professionnelle.

RETOUR D'EXPERIENCE DE L'ECOLE DE TOURS

Concernant la formation clinique:

- Ouverture de nouveaux stages:

- La chirurgie vasculaire devient une discipline obligatoire ainsi que le stage de radiologie interventionnelle.
- Le stage de recherche permet d'initier l'étudiant à la démarche recherche en partenariat avec les universitaires.
- Le stage d'assistance opératoire identifiant le chirurgien dans un rôle de tuteur de l'étudiant.

RETOUR D'EXPERIENCE DE L'ECOLE DE TOURS

- **Concernant la formation clinique :**

- L'évaluation des compétences de l'étudiant sur les lieux de stage par les professionnels encadrants majore le rôle des équipes de bloc opératoire dans la formation.

- Le besoin d'accompagnement par les écoles, des professionnels de terrain est nécessaire :

- Pour expliquer les modifications de la formation et des dispositifs d'évaluation
- Pour sensibiliser les équipes sur les nouveaux profils des étudiants (infirmiers sans expérience de bloc).

- Complexité d'organisation et de programmation des stages sur les deux années universitaires avec une répartition très différente entre les quatre semestres.

LE TRAVAIL EN COLLABORATION ECOLE D'ORLEANS ET ECOLE DE TOURS



- Dossier d'accréditation des écoles commun,
- Grille de sélection unique sur la région,
- Travail d'harmonisation des contenus des UE et des temps dédiés à chaque UE,
- Projet de mutualisation de certains apports théoriques et pratiques (exemple : transplantation, chirurgie cardiaque),
- Harmonisation des modalités d'évaluation.



MERCI DE VOTRE ATTENTION



C.PHILIPPE (Ecole IBODE Orléans) Y.FORT (Ecole IBODE Tours)

Y.FORT - C.PHILIPPE- JNEP - MAI 2023